

# COMMUNE DE CHAMPEAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le vendredi quatre avril deux mille quatorze, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET.

PRÉSENTS: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BEROS, M. J.P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, Mme GUERCHSON, MM. PAROLARI, COQUIN, ROBAR, VIVET, BEGAT, CONSTANTIN, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE: Mlle BURY a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

La présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée.  
Monsieur CONSTANTIN, après un discours évoquant ses pensées envers Monsieur COISY, frappé par un deuil, procède à l'élection du Maire :

#### 1 – ÉLECTION DU MAIRE

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

#### CANDIDATS :

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET  
Monsieur Laurent PAROLARI.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	:	15
- bulletins blancs ou nuls	:	0
- suffrages exprimés	:	15
- majorité absolue	:	8

Ont obtenu :

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET	:	neuf voix (9)
Monsieur Laurent PAROLARI	:	Six voix (6).

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé *Maire*.

#### 2 – CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances et à l'eau
- 2<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'urbanisme et aux marchés publics
- 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux affaires sociales
- 4<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'entretien des abords et du patrimoine

Adopté par 10 voix pour et 5 abstentions.

### 3 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

#### ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES ET DE L'EAU :

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### CANDIDAT :

Monsieur Stéphane HUBERT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	:	15
- bulletins blancs	:	6
- suffrages exprimés	:	9
- majorité absolue	:	5

Monsieur Stéphane HUBERT ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamé *premier Adjoint au Maire*.

#### ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT CHARGÉ DE L'URBANISME ET DES MARCHÉS PUBLICS :

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### CANDIDATE :

Madame Marie-Christine BEROS.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	:	15
- bulletins blancs	:	6
- suffrages exprimés	:	9
- majorité absolue	:	5

Madame Marie-Christine BEROS ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamée *deuxième Adjoint au Maire*.

#### ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES :

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### CANDIDATS :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	:	15
- bulletins blancs ou nuls	:	6
- suffrages exprimés	:	9
- majorité absolue	:	5

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET ayant obtenu neuf voix pour et donc la majorité absolue est proclamé *troisième Adjoint au Maire*.

#### ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT CHARGÉ DE L'ENTRETIEN DES ABORDS ET DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire déclare avoir pris en compte le message des électeurs dont un des points principaux, mis en avant par l'opposition, concerne l'entretien du village. Aussi, Monsieur le Maire explique avoir proposé à la liste d'opposition et plus précisément à Monsieur BEGAT, ce poste de 4<sup>e</sup> adjoint. Cette proposition a été refusée et Monsieur le Maire trouve regrettable que cette responsabilité ne soit pas assurée.

Monsieur COQUIN lit le texte suivant :

« Nous saluons ce signe d'ouverture qui préjuge d'une franche et constructive collaboration.

Pour autant, nous constatons que vous nous proposez une mission que vous, vous n'avez pas su conduire lors de vos 2 mandats majoritaires.

Nous pensons donc que nous n'aurons pas les moyens de la mener à bien dans la minorité et c'est aussi en ce sens que nous vous avons répondu par la négative.

Les Campéliens pourront compter sur nous pour être force de proposition et collaborer au renouveau de CHAMPEAUX ».

Monsieur CONSTANTIN explique le refus en précisant que les électeurs ont donné la majorité absolue à la liste sortante et que celle-ci doit en assumer les responsabilités et informe que l'opposition ne prendra pas à son compte ce « bâton merdeux ».

Aucun candidat n'étant déclaré, Monsieur le Maire propose la suppression de ce poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Adopté par 9 voix pour et 6 abstentions.

#### **4 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Il convient d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la Commission d'Appel d'Offres.

##### **Membres titulaires :**

Candidatures :

Monsieur Stéphane HUBERT	:	9
Madame Marie-Christine BEROS	:	9
Monsieur Patrick VIVET	:	14
Bulletins blancs ou nuls	:	0.

Monsieur HUBERT, Madame BEROS et Monsieur VIVET sont élus membres titulaires de la Commission d'appel d'offres.

##### **Membres suppléants :**

Candidatures :

Madame Florence LEVEQUE	:	10
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET	:	10
Madame Karine HUGUIER	:	14
Bulletins blancs ou nuls	:	0

Madame LEVEQUE, Monsieur Jean-Pierre HOLVOET et Madame HUGUIER sont élus membres suppléants de la Commission d'appel d'offres.

#### **5 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SAPIN**

Il convient d'élire trois membres titulaires et trois membres suppléants pour la Commission SAPIN.

##### **Membres titulaires :**

Candidatures :

Madame Marie-Christine BEROS	:	9
Monsieur Stéphane HUBERT	:	9
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET	:	9
Bulletins blancs	:	6.

Madame BEROS, Monsieur HUBERT et Monsieur Jean-Pierre HOLVOET sont élus membres titulaires de la Commission SAPIN.

**Membres suppléants :**

Candidatures :

Monsieur François ROBAR	:	9
Madame Murielle GUERCHSON	:	9
Monsieur Quentin HOLVOET	:	9
Bulletins blancs ou nuls	:	6

Monsieur François ROBAR, Madame GUERCHSON et Monsieur Quentin HOLVOET sont élus membres suppléants de la Commission SAPIN.

**6 – ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS**

Il convient de déterminer le nombre de membres. Il est proposé au vote 11 membres. Adopté à l'unanimité.

Cinq conseillers municipaux sont à élire, les six autres sont nommés par arrêté du Maire.

Candidatures :

Monsieur Bernard BEGAT	:	6
Madame Murielle GUERCHSON	:	9
Madame Florence LEVEQUE	:	10
Monsieur Jean-Pierre HOLVOET	:	9
Monsieur Quentin HOLVOET	:	9
Mademoiselle Zoïa BURY	:	9

Mesdames GUERCHSON, LEVEQUE, Messieurs Jean-Pierre HOLVOET, Quentin HOLVOET et Mademoiselle BURY sont élus membres du CCAS.

*Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21h25.*